

Cabinet K.B

Conseil - Formation - Psychothérapie

Khédidja Bouhacein
Consultante - Formatrice
Psychologue - Psychothérapeute
06.85.47.29.62
05.61.53.27.64
khedidja.bouhacein@orange.fr
www.psychotherapie-formation-toulouse.fr



Consultante - Formatrice - Mentor



Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.msoodpc.fr

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Inscription pour les formations Intra-Établissement

Analyse de la demande et organisation de la formation

Toute organisation professionnelle (établissement public, privé, entreprise, association...) peut formuler une demande de formation directement auprès du centre de formation Cabinet K.B.

- Une analyse des besoins sera faite lors d'un entretien.
- Suite à cette analyse, une proposition de formation sera établie reprenant les objectifs pédagogiques, le contenu, la méthodologie, la validation et les conditions de l'organisation de la formation.
- Après acceptation de cette proposition, une convention en double exemplaire sera adressée avant le début de la formation.
- Une fiche d'évaluation des acquis avant l'entrée en formation sera adressée à chaque participant (formulaire à compléter et à retourner avant le début de la formation).
- Le règlement intérieur propre au centre de formation sera communiqué aux participants. Ce dernier ne remplace pas le règlement intérieur propre à chaque établissement.

Accessibilité personnes handicapées

- S'agissant d'une formation intra-établissement, la direction de l'établissement est seule responsable de la garantie du droit d'accès aux participants handicapés à la formation. Que celle-ci se déroule au sein de l'établissement ou dans des locaux alloués à cette effet.

- Pour des demandes spécifiques, j'oriente, au cas par cas, les personnes sur l'Agefiph Occitanie (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelles des personnes handicapées). Et Agefiph formation qui organise des formations pour les personnes avec différents handicaps. Par ailleurs, l'Agefiph actualise le catalogue qui référence les organismes de formation qu'elle finance et dont elle s'est assurée de la conformité aux exigences du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

- Autre spécialiste du handicap, CAP EMPLOI, c'est le pôle emploi spécialement dédié aux personnes avec handicap pour les accompagner dans le champ de l'emploi ou la formation professionnelle.

Pré-requis :

Aucun pré-requis n'est exigé pour intégrer ce groupe de formation.

Facturation

- Une facture est envoyée à la fin de chaque journée ou demi-journée de formation selon les termes mentionnés dans la convention avec la feuille d'émargement.

- Le paiement doit se faire au plus tard dans les 30 jours suivants la date de facturation.

- Un recouvrement en cas de retard de paiement de 40€ en sus.

Evaluation :

- Il est prévu à la fin de chaque session de formation un formulaire individuel d'évaluation de la formation à chaud par les stagiaires ainsi qu'un tour de table oral.

- Une synthèse de ces grilles d'évaluation est adressée à la direction de l'établissement concerné.

- Un questionnaire d'évaluation de la formation est adressé au chef d'établissement (direction, DRH, chef de service) afin d'évaluer l'impact de la formation sur les compétences des salariés qui ont participé à la formation.

- Toutes ces évaluations sont mises en place afin de répondre aux critères qualités et surtout d'évaluer nos prestations dans le but de les améliorer.

- Enfin, à la fin de la formation une attestation de formation est donnée à chaque participant en fonction du nombre d'heures de présence.